

für

## Schweizerische Statistik.

### JOURNAL DE STATISTIQUE SUISSE.

Publié par la Société suisse de statistique avec le concours du bureau fédéral de statistique.  
Herausgegeben von der schweiz. statistischen Gesellschaft unter Mitwirkung des eidg. statistischen Bureau's.

Bern, 1876.

4. Quartalheft.

Zwölfter Jahrgang.

#### Recherches sur le mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel de 1760 à 1875

communiquées à la Société suisse de Statistique dans la réunion du 23 Septembre 1876 à Neuchâtel

par le Dr. **Guillaume**, Vice-Président de la Commission de santé.

Les documents officiels dont nous disposons pour établir le mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel ne permettent pas de remonter au-delà de l'année 1752. Des recherches entreprises dans le but de fixer le chiffre de la population dans les époques antérieures à la moitié du siècle passé, ne donneraient chez nous que des données approximatives, qui n'auraient aucun droit à une valeur scientifique.

Cependant si on se base sur les renseignements contenus dans les procès-verbaux des *visites d'église*, procès-verbaux qui indiquent le nombre de feux dans chaque paroisse, on pourrait à la rigueur fixer le chiffre de la population aux différentes périodes antérieures au siècle passé. Nous donnons ici, comme exemple, quelques chiffres relatifs à l'ancienne seigneurie de Valangin<sup>1</sup> qui comprenait le Val-de-Ruz et les Montagnes.

La population de cette partie du canton peut être évaluée	en 1228 à environ	800 âmes
	" 1454 "	1620 "
	" 1512 "	3000 "
	" 1531 "	3105 "
	" 1752 (1 <sup>er</sup> recensement)	10201 "
	" 1847 à	28784 "
	en Nov. 1875 à	46272 "

Ainsi depuis le commencement du 12<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire

dans l'espace de 7 siècles la population est montée de 800 au chiffre de 46272 (elle est ainsi de 57 fois plus élevée).

Des données analogues pourraient être trouvées pour tout le canton, mais nous préférons ne pas nous y arrêter et arriver à des recherches plus exactes.

Comme ailleurs la statistique a été négligée dans notre canton, cependant il existe, outre les rapports officiels, différents ouvrages sur la matière, parmi lesquels nous devons citer par ordre de date les suivants:

*Fréd. Osterwald*. Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin. Neuchâtel 1766.

*Joh. Bernouilli* a fait publier à Berlin en 1783 une „Beschreibung des Fürstenthums Welschneuenburg und Vallengin“ qui est en grande partie la traduction de l'ouvrage précédent.

*de Sandoz-Rollin*. Essai statistique sur le canton de Neuchâtel. Zurich, Orell Füssli & C<sup>ie</sup> 1818.

*Matile*. Histoire de la seigneurie de Valangin. Neuchâtel 1852.

*Chambrier*. Histoire de la principauté de Neuchâtel et Valangin. Neuchâtel 1840.

*Alexis Roulet*. Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353. Neuchâtel 1863.

*Alphonse Petitpierre*. Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel (1791—1848). Neuchâtel, Libr. Jules Sandoz 1871.

<sup>1</sup> Matile. Histoire de la seigneurie de Valangin. Neuchâtel 1852, p. 9.

*Monographies des juridictions et Mairies, publiées par la Société d'émulation patriotique.*

*Messenger boiteux.* Almanac de la principauté et canton de Neuchâtel, 1805—1874.

*Musée neuchâtelois, Rameau de sapin, Feuilles d'hygiène, etc.*

Les travaux mentionnés surtout ceux de Sandoz Rollin et de M. Alphonse Petitpierre, renferment de précieux renseignements, mais il n'existe pas encore un travail d'ensemble sur le mouvement de la population basé sur les données des registres du recensement et sur ceux de l'état civil.

Les registres du recensement de la population furent établis en 1752. C'est à l'initiative de Frédéric II roi de Prusse, sous la domination duquel nous nous trouvons, que notre canton doit d'avoir commencé, relativement de bonne heure, des recherches statistiques.

Le formulaire qui avait été envoyé de Berlin contenait des questions qui éveillèrent les craintes du public. On crut y voir une enquête dont le but était d'introduire un nouveau système d'impôts sur les propriétés foncières et sur l'industrie, en sorte que le Conseil d'état de Neuchâtel proposa un autre formulaire qui fut adopté et qui nous prive de plusieurs renseignements intéressants.

Ce premier formulaire en usage jusqu'en 1802 indique le nombre des villes, bourgs, villages et hameaux et le nombre des maisons; celui des juridictions, des communes et des paroisses.

Ensuite le nombre sommaire des sujets de l'Etat et des étrangers, divisés d'après les sexes et d'après l'âge, à savoir:

Petits garçons	—	petites filles,
grands "	—	grandes "
		hommes et femmes.

Enfin, vient la liste de plus de 100 professions diverses avec le nombre de ceux qui les exercent.

Le recensement eut lieu le 1<sup>er</sup> Décembre de chaque année. Les années 1765, 1773 seules manquent.

A partir de la fin de 1803, le résultat du recensement annuel est donné sur un formulaire nouveau qui indique la population des 3 villes de Neuchâtel, Landeron et Boudry et des 19 juridictions de la campagne. La distinction entre Suisses et étrangers n'est pas encore établie.

Un tableau comparatif indique l'augmentation ou la diminution de la population depuis l'année précédente.

La liste des professions est augmentée de quelques arts et métiers nouveaux. Ce tableau des industries en usage jusqu'en 1819 est détaché en 1816 du formulaire du recensement de la population. Le formulaire de l'année 1826 est lithographié ce qui indique que l'art de la lithographie était introduit à cette époque à Neuchâtel.

Cette statistique des professions cesse malheureusement avec l'année 1846.

Les formulaires du recensement de la population adoptés en 1803 ne subirent pas de changements jusqu'en 1815. En 1809 la distinction entre villes et campagne disparaît, les juridictions sont indiquées au nombre de 19. Sous Berthier, la mairie des Verrières avait été réunie à la juridiction du Val de Travers. En 1814 celle de Thielle est instituée.

En 1816, grâce sans doute à l'incorporation du canton de Neuchâtel à la Suisse, le formulaire est augmenté de deux rubriques nouvelles. Dès-lors on distingue entre Neuchâtelois, Suisses et étrangers. Les Heimathlozes sont compris dans le chiffre des étrangers. La mairie des Verrières ayant été rétablie le nombre des juridictions s'élève au chiffre de 21.

Le recensement continue à être fait à la fin de chaque année par les soins des communes et le tableau est dressé par les greffiers des juridictions et contrôlé par le secrétaire d'Etat.

Depuis 1831 les juridictions de Rochefort, Colombier, Bevaix, Cortaillod et Vaumarcus sont réunies à d'autres. En revanche une nouvelle est créée, celle des Ponts.

En 1840, trois nouvelles rubriques sont ajoutées au formulaire:

- 1) celle des Neuchâtelois ayant commune ou bourgeoisie;
- 2) " " " n'ayant point de commune, des légitimés ou naturalisés et des illégitimes du pays.

A térieurement ces deux catégories étaient confondues:

- 3) celle des Heimathlozes, appartenant à l'Etat, compris jusqu'alors dans la catégorie des étrangers.

Depuis 1848, les 17 juridictions d'autrefois sont remplacées dans le formulaire par les 6 districts actuels. A côté de la rubrique „maisons“ apparaît celle des „propriétaires.“

En 1861 la rubrique „Heimathlozes“ est réunie à celle des Neuchâtelois sans commune.

Enfin nous devons mentionner les recensements fédéraux de 1860 et 1870.

Les *Tableaux généraux des paroisses, c'est-à-dire de l'état civil*, commencent avec l'année 1761.

A cette époque ils indiquent le nombre des enfants des deux sexes qui ont été baptisés, le nombre des mariages bénis et celui des personnes ensevelies du 1<sup>er</sup> décembre d'une année à pareil jour de l'année suivante. On distingue pour les naissances: entre enfants baptisés de naissance légitime et de naissance illégitime, et pour les décès: entre *morts en enfance*, garçons et filles; *adultes*, mâles et femelles, et *nonagénaires*, mâles et femelles.

Les mort-nés et les enfants non baptisés ne sont probablement pas compris dans le chiffre des morts dans la période de l'enfance.

Les indications relatives aux naissances et aux décès fournies par les registres de l'état civil, qui à cette époque étaient tenus par les pasteurs, n'offrent pas toutes les garanties voulues d'exactitude et jusqu'en 1815 les données ne doivent être acceptées qu'avec une certaine réserve.

Les mort-nés commencent à être indiqués à partir de l'année 1801.

Le tableau des mariages indique l'âge et l'état civil des mariés.

Depuis cette date on peut faire la statistique des décès d'après l'âge des décédés, d'après les saisons et les causes des décès. La nomenclature des maladies adoptée alors laisse naturellement beaucoup à désirer.

Les formulaires furent modifiés dans la suite. De nouvelles rubriques furent introduites dans les tableaux, d'anciennes supprimées, de sorte que les renseignements ne sont parfois que fragmentaires et qu'il est difficile d'établir des comparaisons. Le peu d'intérêt que ce genre de recherches excitait parmi les hommes d'Etat et le public en général, explique suffisamment le manque de méthode et de plan général dans l'organisation de ce travail statistique.

Les détails qui précèdent donnent un aperçu des matériaux que possède notre canton et du degré de confiance qu'on doit leur attribuer.

Le dépouillement des tableaux annuels, pendant une période de 124 ans, est résumé dans les pages qui suivent.

### Population.

La population du canton de Neuchâtel était en 1752 de 32,335 âmes. En janvier 1876 elle s'élevait à 100,700. Ainsi dans l'espace de 124 ans la population a plus que triplé.

L'accroissement s'est produit, ainsi qu'on peut le voir par les chiffres de la seconde colonne du tableau II, d'une manière assez régulière.

Un ralentissement ou une diminution dans la proportion de l'accroissement se fait remarquer à la fin du siècle passé et surtout de 1820 à 1824. A partir de 1830 l'augmentation a lieu d'une manière rapide et constante.

La diminution dans l'augmentation de la population de 1790 à 99 peut être en partie attribuée aux événements politiques qui provoquèrent l'émigration de Neuchâtelois à Besançon où ils allèrent implanter l'industrie horlogère.

Les persécutions religieuses en France nous valurent au commencement du siècle passé l'arrivée de nombreux émigrants, qui introduisirent chez nous plusieurs industries, entr'autres celles des toiles peintes.

Une faute politique analogue commise chez nous à l'époque de la révolution française valut à la France l'introduction de l'industrie horlogère à Besançon, due aux émigrants neuchâtelois. Nous ne pouvons pas indiquer exactement le nombre de nos compatriotes qui s'exilèrent à cette époque.

En additionnant les diminutions annuelles de la population neuchâteloise pendant la période de 1790 à 1799 nous trouvons un chiffre total de 1554, tandis que la diminution des individus d'origine étrangère n'est que de 439.

Pendant la période décennale suivante, c'est-à-dire de 1800 à 1809, pendant laquelle l'augmentation de la population ne forme que le 4 %/o, les mêmes causes se font encore sentir et il vient s'en ajouter d'autres, p. ex. le recrutement pour le bataillon que la principauté de Neuchâtel devait fournir au prince Berthier. De 1810 à 1829 la crise commerciale et industrielle, les années de disette de 1816 et 1817 favorisèrent l'émigration et ralentirent le courant de l'immigration. C'est pendant la période décennale de 1820 à 1829, que nous observons aussi la plus faible proportion des mariages, des naissances et des décès.

A partir de 1830, l'augmentation de la population a lieu d'une manière ininterrompue.

Une diminution réelle dans le chiffre de la population ne s'observe qu'en 1831 et 1848.

En 1831 cette diminution est de 1080. Les événements politiques de 1830 et 31 provoquèrent de nouveau une émigration. Cette fois le courant se dirigea en grande partie dans le vallon de S<sup>t</sup> Imier.

En 1848 la diminution dans le chiffre de la population est de 961. Ici on vit s'ajouter à la crise politique la crise industrielle.

En 1861 et 1871 nous voyons se produire une diminution dans le chiffre de la population, mais cette diminution n'est pas réelle, attendu, que les chiffres des années 1860 et 1870 (recensements fédéraux), comprennent outre la population du domicile, celle de la population momentanément en séjour.

La colonne 4 du tableau II donne une idée de la marche qu'a subi l'accroissement de la population. Les chiffres indiquent la population calculée pour les différentes périodes quinquennales. Celle de 1752 à 54 comptant 100.

La proportion des *deux sexes* est indiquée dans la colonne suivante. Comme on le voit, cette proportion a été sensiblement la même depuis 1785 à nos jours. En prenant la moyenne générale, on trouve 105 individus du sexe féminin pour 100 individus du sexe masculin.

De 1752 à 1785 la proportion des femmes est un peu plus élevée que la moyenne que nous venons d'indiquer.

Les deux dernières colonnes du tableau II indiquent la proportion de la population neuchâteloise, comparée à la population d'origine suisse et étrangère.

En 1752 la population indigène était de 28,017 âmes, en 1875 de 47,830 âmes. Ainsi dans l'espace de 124 années la population neuchâteloise n'a pas doublé son chiffre. Pour cela il lui faudrait encore 8204 âmes de population.

En revanche, la population suisse et étrangère qui était en 1752 de 4318, s'élevait en 1875 à 52,870, c'est-à-dire qu'actuellement elle est 12 fois plus considérable qu'en 1752.

L'augmentation de la population d'après l'origine est exprimée en % dans les colonnes indiquées.

D'après ces chiffres on voit que la population indigène diminue proportionnellement d'une manière constante, tandis que la population d'origine suisse et étrangère augmente constamment.

Le décroissement moyen de la population neuchâteloise depuis 1830 a été de 3% en 5 ans; en supposant que cette diminution continue de la même manière la population indigène serait supplantée complètement en 86 ans environ. Depuis 1855 la diminution n'est que de 2% en 5 ans; avec cette progression la population d'origine neuchâteloise s'éteindrait dans le canton en 115 ans.

Un tel décroissement de la population indigène impose le devoir d'en rechercher les causes. Avant tout on doit se demander si l'augmentation rapide et incessante de la population suisse et étrangère est due uniquement à l'immigration. S'il en était ainsi il y aurait à craindre que les mœurs et les coutumes ne soient changées trop brusquement et que nos institutions politiques et sociales ne subissent pas un développement normal.

D'après le tableau III qui a été dressé dans le but d'élucider cette question, on verra que l'augmentation de la population est due en majeure partie au surplus des naissances sur les décès. Les chiffres de la 2<sup>de</sup> colonne indique par période quinquennale, depuis 1775 à nos jours, le total de l'excès des naissances sur les décès. Cet excès est exprimé en % de la population totale dans la 3<sup>e</sup> colonne. Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes indiquent en plus ou en moins l'excès de l'immigration sur l'émigration.

Dans la colonne suivante on trouve le total de l'augmentation *réelle* de la population pendant ces différentes périodes. Enfin dans les dernières colonnes du tableau on voit comment cette augmentation se répartit sur la population neuchâteloise et sur la population non neuchâteloise.

D'après ce tableau le total de l'excès des naissances sur les décès s'élève, pendant les cent années qui viennent de s'écouler, à 49,725 et le total de l'excès de l'immigration sur l'émigration à 11,037; par conséquent l'augmentation réelle de la population a été de 65,256 si nous ajoutons 4494 qui forment la différence entre 1848 à 1850, période pendant laquelle les chiffres des années 1847, 1849 et 1850 manquent. Ainsi l'excès des naissances sur les décès forme le 82% de l'augmentation de la population et l'excès de l'immigration sur l'émigration le 18%.

D'après les chiffres des deux dernières colonnes on voit que l'augmentation de la population est due en majeure partie, c.-à-d. le 70%, à la population suisse et étrangère.

Il est évident que si les communes du canton de Neuchâtel avaient facilité la naturalisation des Suisses et des étrangers comme quelques-unes le font depuis quelques années, la population neuchâteloise n'aurait pas subi la diminution qu'indique le tableau. Depuis que la constitution fédérale garantit aux Suisses les droits politiques dans toute l'étendue de la Confédération, la plupart des Suisses établis parmi nous ne sentent pas le besoin de se faire incorporer dans une commune neuchâteloise en évi-

tation des frais qui leur paraissent inutiles. Ainsi que le nombre l'indique, la proportion des Suisses et étrangers *nés dans le canton* est très-élevé. Cette catégorie de citoyens doit être considérée comme nationalisée et doit être assimilée aux Neuchâtelois.

L'immigration de ces éléments, la plupart vivaces doit avoir exercé une influence heureuse sur la fécondité des mariages. Malheureusement nous ne pouvons exprimer par des chiffres la proportion des enfants de parents neuchâtelois et celles de parents suisses et étrangers.

Les tableaux suivants indiquent le nombre des naturalisations depuis le commencement du dix-septième siècle. Les chiffres du premier tableau, relatif aux périodes qui précéderent l'avènement de la république doivent encore être contrôlés bien qu'ils aient été puisés dans les Manuels du Conseil d'Etat. Comme on le voit, le nombre des naturalisations a été pendant le siècle passé en moyenne de 8 par an, et cette moyenne se réduit à 4,3 par an si on retranche les naturalisations qui eurent lieu de 1710 à 1719, période pendant laquelle l'immigration des réfugiés français fut la plus forte et détermina la naturalisation de 381 individus. Nous devons faire remarquer qu'à cette époque un étranger pouvait être naturalisé sujet de l'Etat sans se faire incorporer préalablement dans une commune du pays.

De 1800 à 1830 la moyenne annuelle des naturalisations est de 6,5, de 1830 à 1849 elle est de 14,3. A partir de 1850 et jusqu'en 1868 inclusivement la moyenne est de 7,6; ce n'est que depuis 1869 à nos jours que le nombre a augmenté d'une manière sensible. Depuis cette époque, en effet, la moyenne annuelle des naturalisations s'est élevée à 43.

Le tableau suivant indique la proportion des hommes et des femmes, des célibataires, des mariés et des veufs, leur origine et les communes qui reçurent ces nouveaux citoyens. Ces proportions indiquées en % n'ont pas besoin de commentaire. Nous dirons seulement que sur les 75 communes du pays il y en a 28 soit le 37% qui depuis 1848 sont restées fermées et n'ont pas reçu de nouveaux membres.

Le chiffre total des naturalisations est bien minime si on le compare à celui de la population suisse et étrangère fixée dans notre canton. Il est évident que si l'institution des communes doit continuer à subsister dans sa forme actuelle, les conditions d'incorporation doivent être rendues plus faciles, afin que les immigrants soient assimilés graduellement et ne forment pas une classe, sinon hostile, du moins opposée aux membres des corporations communales.

Nous avons fait remarquer que jadis la naturalisation n'était pas subordonnée à l'obligation d'être reçu membre d'une commune du pays. Dès-lors on distinguait deux classes de sujets de l'Etat: les Neuchâtelois ayant commune et les Neuchâtelois sans commune. A ces deux catégories il faut encore ajouter celle des Heimathlosen. Comme on le voit par le tableau placé au bas de la page, on comptait, de 1850 à 1859, 2281 individus sans communes qui tous furent incorporés pendant la période décennale suivante, de sorte qu'en 1871 il n'existait plus de Neuchâtelois sans commune.

## Canton de Neuchâtel.

## I. Etat annuel de la population totale, de la proportion des sexes, et de l'origine.

Années.	Population totale.	Augmentation d'année en année.	Diminution d'année en année.	Sexes		Nombre du sexe fém. pour 100 masc.	Origine			
				masculin.	féminin.		Neuchâtois.	Suisses.	Étrangers.	Total des Suisses et Étrangers.
fin 1752	32335	.	.	15189	17146	112 8	28017	.	.	4318
1753	31813	.	522	14901	16912	113 4	27654	.	.	4159
1754	32131	318	.	15119	17012	112 5	27694	.	.	4437
1755	32026	.	105	14986	17040	113 7	27565	.	.	4461
1756	32792	766	.	15309	17483	114 2	28072	.	.	4720
1757	32280	.	512	15202	17078	112 3	27708	.	.	4572
1758	32490	210	.	15273	17217	113	28082	.	.	4408
1759	31378	.	1112	14724	16654	113 1	27252	.	.	4126
1760	31756	378	.	14996	16760	111 7	27179	.	.	4577
1761	32428	672	.	15375	17053	110 9	27823	.	.	4605
1762	32459	31	.	15134	17325	114 4	27758	.	.	4701
1763	32619	160	.	15493	17126	110 5	27634	.	.	4985
1764	33690	1071	.	16100	17590	109 2	28026	.	.	5664
1766	34325	635	.	16440	17885	108 7	27852	.	.	6473
1767	34205	.	120	16299	17906	109 8	27539	.	.	6666
1768	34743	538	.	16536	18207	108 5	28119	.	.	6624
1769	35410	667	.	16918	18492	109 3	28735	.	.	6675
1770	35863	453	.	17213	18650	108 3	28946	.	.	6917
1771	35362	.	501	16952	18410	108 6	28734	.	.	6628
1772	35197	.	165	16706	18491	110 6	28544	.	.	6653
1774	35444	247	.	17047	18397	107	28707	.	.	6737
1775	37226	1782	.	17920	19306	107 7	30057	.	.	7169
1776	37816	590	.	18218	19598	107 5	30194	.	.	7622
1777	37967	151	.	18345	19622	106 9	30057	.	.	7910
1778	39387	1420	.	19133	20254	105 8	31258	.	.	8129
1779	39925	538	.	19415	20510	105 6	31671	.	.	8254
1780	39053	.	872	18912	20141	106 5	30863	.	.	8190
1781	39642	589	.	19109	20533	107 4	30974	.	.	8668
1782	40408	766	.	19669	20739	105 4	31545	.	.	8863
1783	40550	142	.	19730	20820	105 5	31615	.	.	8935
1784	41280	730	.	20115	21165	105 2	31576	.	.	9704
1785	40700	.	580	19777	20923	105 7	31146	.	.	9554
1786	41804	1104	.	20470	21334	104 2	32146	.	.	9658
1787	42406	602	.	20790	21616	103 9	32586	.	.	9820
1788	43628	1222	.	21334	22294	104 5	33531	.	.	10097
1789	43014	.	614	21011	22003	104 7	33227	.	.	9787
1790	43790	776	.	21277	22513	105 8	33882	.	.	9908
1791	42714	.	1076	20843	21871	104 9	33245	.	.	9469
1792	43856	1142	.	21407	22449	104 8	33630	.	.	10226
1793	44608	752	.	21760	22848	104 9	34068	.	.	10540
1794	44000	.	608	21322	22678	104 2	33365	.	.	10635
1795	43394	.	606	21164	22230	105	33151	.	.	10243

## I. Etat annuel de la population totale, de la proportion des sexes, et de l'origine. (Suite.)

Années.	Population totale.	Augmentation d'année en année.	Diminution d'année en année.	Sexes		Nombre du sexe fem. pour 100 masc.	Origine			
				masculin.	féminin.		Neuchâtois.	Suisses.	Étrangers.	Total des Suisses et Étrangers.
1796	44099	705	.	21547	22552	105 <sub>3</sub>	33321	.	.	10778
1797	44437	338	.	21851	22586	104 <sub>6</sub>	33564	.	.	10873
1798	46615	2178	.	22878	23737	103 <sub>7</sub>	35146	.	.	11469
1799	46934	319	.	23183	23751	102 <sub>5</sub>	34781	.	.	12153
<b>1800</b>	46206	.	728	22781	23425	102 <sub>8</sub>	34403	.	.	11803
1801	46026	.	180	22740	23286	102 <sub>4</sub>	34370	.	.	11656
1802	47026	1000	.	23292	23734	101	34595	.	.	12431
1803	47988	962	.	23764	24224	101 <sub>9</sub>	35342	.	.	12646
1804	46430	.	1558	23084	23346	101 <sub>1</sub>	34163	.	.	12267
1805	47444	1014	.	23441	24003	102 <sub>1</sub>	35095	.	.	12349
1806	48737	1293	.	23979	24758	103 <sub>2</sub>	35533	.	.	13204
1807	49406	669	.	24022	25384	106 <sub>1</sub>	35930	.	.	13476
1808	48411	.	995	23509	24902	105 <sub>9</sub>	35388	.	.	13023
1809	49593	1182	.	24064	25529	106	35985	.	.	13608
<b>1810</b>	49913	320	.	24234	25679	105 <sub>9</sub>	36109	.	.	13804
1811	49865	.	48	24255	25610	105 <sub>5</sub>	35950	.	.	13915
1812	50176	311	.	24303	25873	106 <sub>4</sub>	36510	.	.	13666
1813	50220	44	.	24085	26135	108 <sub>5</sub>	36449	.	.	13771
1814	50497	277	.	24382	26115	107 <sub>1</sub>	36642	.	.	13855
1815	51263	766	.	24714	26549	107 <sub>4</sub>	37049	.	.	14214
1816	53600	2337	.	25882	27718	107	38858	10890	3852	14742
1817	51586	.	2014	24706	26880	108 <sub>3</sub>	37833	10284	3469	13753
1818	51108	.	478	24464	26644	108 <sub>9</sub>	37514	10423	3171	13594
1819	51571	463	.	24880	26691	107 <sub>2</sub>	38001	10399	3171	13570
<b>1820</b>	51592	21	.	24851	26741	107 <sub>6</sub>	38339	10294	2959	13253
1821	51569	.	23	24839	26730	107 <sub>6</sub>	37939	10646	2984	13630
1822	50874	.	695	24372	26502	108 <sub>7</sub>	37607	10361	2906	13267
1823	51466	592	.	24673	26793	108 <sub>5</sub>	37820	10799	2847	13646
1824	52214	748	.	25109	27105	107 <sub>9</sub>	38345	10966	2903	13869
1825	52223	9	.	25079	27144	108 <sub>2</sub>	38180	11103	2940	14043
1826	52715	492	.	25312	27403	108 <sub>2</sub>	38411	11386	2918	14304
1827	53629	914	.	25891	27738	107 <sub>1</sub>	38723	11896	3010	14906
1828	53949	320	.	25975	27974	107 <sub>6</sub>	38793	12053	3103	15156
1829	54901	952	.	26696	28205	105 <sub>6</sub>	39308	12365	3228	15593
<b>1830</b>	55160	259	.	26870	28290	105 <sub>2</sub>	39634	12286	3240	15526
1831	54080	.	1080	26234	27846	106 <sub>1</sub>	39101	11900	3079	14979
1832	54844	764	.	26688	28156	105 <sub>5</sub>	39470	12274	3100	15374
1833	55384	540	.	26951	28433	105 <sub>5</sub>	39763	12469	3152	15621
1834	56073	689	.	27591	28482	103 <sub>5</sub>	39670	13099	3304	16403
1835	56970	897	.	27726	29244	105 <sub>4</sub>	39592	13881	3497	17378
1836	58627	1657	.	28590	30037	105	40657	14613	3357	17970
1837	59448	821	.	29476	29972	101 <sub>6</sub>	40633	15016	3799	18815
1838	60268	820	.	29633	30635	103 <sub>3</sub>	41191	15229	3848	19077
1839	61884	1616	.	30661	31223	101 <sub>8</sub>	41770	15956	4158	20114

## I. Etat annuel de la population totale, de la proportion des sexes, et de l'origine. (Fin.)

Années.	Population totale.	Augmentation d'année en année.	Diminution d'année en année.	Sexes		Nombre du sexe fém. pour 100 masc.	Origine			
				masculin.	féminin.		Neuchâtelois.	Suisses.	Étrangers.	Total des Suisses et Étrangers.
1840	62740	856	.	30890	31850	103 1	42218	16309	4213	20522
1841	63178	438	.	31218	31960	102 3	42267	16597	4314	20911
1842	64237	1059	.	31613	32624	103 1	42599	17325	4313	21638
1843	64969	732	.	32147	32822	102	42794	17672	4503	22175
1844	66289	1320	.	32861	33428	101 7	43371	18248	4670	22918
1845	66784	495	.	33156	33628	101 4	43391	18770	4623	23393
1846	68247	1463	.	33791	34456	102	43933	19508	4806	24314
1847	68500	253	.	33690	34810	103 3	44113	19519	4868	24387
1848	67539	.	961	33358	34181	102 4	43940	19165	4434	23599
1850	72033	4494	.	35676	36357	101 9	44668	22063	5302	27365
1851	73116	1083	.	36242	36874	101 7	44683	22845	5588	28433
1852	75566	2450	.	37583	37983	101	44742	24619	6205	30824
1853	77103	1537	.	38231	38872	101 6	44831	25568	6704	32272
1854	76968	.	135	37809	39159	103 5	44842	25612	6514	32126
1855	78294	1326	.	38650	39644	102 8	45009	26418	6867	33285
1856	80709	2415	.	39948	40761	102 3	45240	27731	7738	35469
1857	81986	1277	.	40540	41446	102 2	45221	28675	8090	36765
1858	83103	1117	.	40825	42278	103 5	45470	29154	8479	37633
1859	84757	1654	.	41767	42990	102 9	45921	30272	8564	38836
1860	87847	3090	.	43522	44325	101 8	46329	32775	8743	41518
1861	83549	.	4298	40566	42983	105 9	45552	30309	7688	37997
1862	85165	1616	.	41558	43607	104 9	46084	31295	7786	39081
1863	86583	1418	.	42057	44526	105 8	46084	32430	8069	40499
1864	88140	1557	.	42919	45221	105 3	46401	33615	8124	41739
1865	89704	1564	.	43843	45861	104 6	46578	34786	8340	43126
1866	91064	1360	.	44442	46622	104 8	46746	35918	8400	44318
1867	90607	.	457	44003	46604	105 9	46852	35609	8146	43755
1868	91067	460	.	44208	46859	105 9	46667	36106	8294	44400
1869	92143	1076	.	44662	47481	106 3	46718	36972	8453	45425
1870	95352	3209	.	46077	49275	106 9	48025	37988	9339	47327
1871	95179	.	173	46259	48920	105 7	47365	38778	9036	47814
fin 1872	97095	1916	.	47393	49702	104	47527	40154	9414	49568
omm. 74 1873	98512	1417	.	48111	50401	104 7	47655	41145	9712	50857
omm. 75 1874	99585	1073	.	48734	50851	104 3	47721	41948	9916	51864
omm. 76 1875	100700	1115	.	49721	51579	103 7	47830	42667	10203	52870

**Observations.** A partir de l'année 1840 les heimathloses, comptés primitivement parmi les étrangers, sont ajoutés aux citoyens d'origine neuchâteloise.

Les années 1765, 1773 et 1849 manquent.

Le décroissement moyen de la population indigène depuis 1830 a été de 2,84 % en 5 ans. En supposant que cette diminution continue de la même manière, la population neuchâteloise serait supplantée complètement en 86 ans environ. Depuis 1855 la diminution n'est que de 2,13 % les cinq ans; avec cette progression la population neuchâteloise s'éteindrait dans le canton en 115 ans.

Le chiffre élevé de la population en 1860 et en 1870 provient de ce que le recensement fédéral a tenu compte des personnes non domiciliées.

## II. Etat de la population et des sexes et rapport de l'origine par période de cinq ans.

Périodes.	Moyenne de la population.	Augmentation par période. %	Population calculée celle de la 1 <sup>re</sup> période comptant 100.	Sexe. Nombre d'individus du sexe fem. pour 100 du sexe masc.	Origine %			Agglomération de la population. Nombre d'habitants par maison.	
					Neuchâtelois	Suisses	Etrang.		
1752—54	32093,	.	100	112,9	86,6	13,4		1752—59	4,5
1755—59	32193,2	0,3	100,3	113,2	86,1	13,9		1760—69	4,7
1760—64	32590,4	1,2	101,5	110,3	85	15		1770—79	5,2
1766—69	34670,7	6,4	108		80,9	19,1		1781—89	5,6
1770—74	35466,5	2,3	110,5	107,5	81	19		1790—99	6,1
1775—79	38464,1	8,5	119,8		79,7	20,3		1800—09	6,4
1780—84	40186,6	4,4	125,2	105,3	77,9	22,1		1810—19	6,8
1785—89	42310,4	5,2	131,8		76,8	23,2		1820—29	6,9
1790—94	43793,6	3,5	136,4	104,5	76,8	23,2		1830—39	7,3
1795—99	45095,8	2,9	140,5		75,4	24,6		1840—49	7,7
1800—04	46735,2	3,6	145,6	103,2	73,9	26,1		1874	8,0
1805—09	48718,2	4,2	151,8		73,1	26,9			
1810—14	50134,2	2,9	156,2	107,2	72,5	27,5			
1815—19	51825,6	3,3	161,5		73	27			
1820—24	51543	0,5	160,3	107,7	73,8	20,6	5,6		
1825—29	53483,4	3,7	166,6		72,3	22,0	5,7		
1830—34	55108,2	3,0	171,7	104,2	71,8	22,5	5,7		
1835—39	59439,4	7,8	185,2		68,6	25,1	6,3		
1840—44	64282,6	8,1	200,2	102,4	66,3	26,9	6,3		
1845—48	67767,5	5,4	211,1		64,7	28,4	6,9		
1850—54	74957,2	10,6	233,6	102,3	59,7	32,2	8,1		
1855—59	81769,8	9,0	254,8		55,5	34,8	9,7		
1860—64	86256,8	5,4	268,3	105,1	53,4	37,2	9,4		
1865—69	90917	5,4	283,3		51,4	39,4	9,1		
1870—74	97144,6	6,8	302,7	105,1	49,1	41,2	9,7		
1876 janvier	100700	3,7	313,7	.	47,5	42,4	10,1		

### III. Statistique de la population du canton de Neuchâtel.

Tableau indiquant l'augmentation de la population par suite de l'excès des naissances sur les décès de l'immigration sur l'émigration.

Périodes.	Excès des naissances sur les décès.	‰ de cet excès.	Excès de l'immigration sur l'émigration.		Augmentation réelle de la population.	Proportion de l'augmentation répartie sur les	
			+	—		Neuchâtelois.	Snisses et étrang.
1775—1779	1834	4.7	2647		4481	+ 2964	+ 1517
1780—1784	1730	4.3		375	1355	— 95	+ 1450
1785—1789	2194	5.1		460	1734	+ 1651	+ 83
1790—1794	2290	5.2		1304	986	+ 138	+ 848
1795—1799	2244	4.9	690		2934	+ 1416	+ 1518
1800—1804	2168	4.6		2672	—504	— 618	+ 114
1805—1809	2291	4.7	872		3163	+ 1822	+ 1341
1810—1814	1771	3.5		867	904	+ 657	+ 247
1815—1819	857	1.6	217		1074	+ 1359	— 285
1820—1824	1726	3.3		1083	643	+ 344	+ 299
1825—1829	1775	3.3	912		2687	+ 963	+ 1724
1830—1834	1213	2.2		41	1172	+ 362	+ 815
1835—1839	2382	4.1	3429		5811	+ 2100	+ 3711
1840—1844	2586	4.0	1819		4405	+ 1601	+ 2804
1845. 46, 48 <sup>1)</sup>	1514	2.2		264	1250	+ 569	+ 681
1851—1854	2044	2.7	2891		4935	+ 174	+ 4761
1855—1859	4776	5.8	3013		7789	+ 1079	+ 6710
1860—1864	5381	6.2		1998	3383	+ 480	+ 2903
1865—1869	4421	4.8		418	4003	+ 317	+ 3686
1870—1879	4528	4.6	4029		8557	+ 1112	+ 7445
Total	49752 (81.8 ‰) moy. 4.1		20519 — 9482 = 60762 (18.2 ‰)		+ 4494	18395 (30.3 ‰)	42367 (69.7 ‰)
			Population en 1875 = 100700				
			" " 1774 = 35444				
			Augmentation du siècle		65256		

<sup>1)</sup> Les années 1847. 49. et 50 manquent.

IV. Naturalisations. 1600—1874.

1) Origine:			2) Agrégés à une commune du				
	Total.	%	a) district de	Total.	%		
Allemagne . . . . .	2188	47,9	Neuchâtel . . . . .	1588	34,9		
France . . . . .	899	19,5	Boudry . . . . .	433	9,4		
Suisse . . . . .	666	14,5	Val de Travers . . . . .	655	14,3		
Alsace . . . . .	544	11,8	Val de Ruz . . . . .	177	3,1		
Pologne . . . . .	100	2,2	Locle . . . . .	711	15,6		
Autriche . . . . .	88	1,7	Chaux-de-Fonds . . . . .	1011	22,2		
Italie . . . . .	55	1,1	b) à la commune de				
Angleterre . . . . .	22	0,4	Chaux-de-Fonds . . . . .	101	22,2		
Suède . . . . .	11	0,2	Neuchâtel . . . . .	68	15,0		
Egypte . . . . .	11	0,2	Locle . . . . .	34	7,5		
non indiqué . . . . .	11	0,2	Fleurier . . . . .	7	1,5		
			ayant leur domicile à				
			Chaux-de-Fonds . . . . .	1399	30,6		
			Neuchâtel . . . . .	1077	23,6		
			Locle . . . . .	500	11,0		
			Fleurier . . . . .	100	2,2		
<b>3) Sexe et état civil. Naturalisations de 1848—1875.</b>							
Années	Total.	Hommes.	Femmes.	Célibataires.	Mariés.	Veufs ou veuves.	Etat civil non indiqué.
Total de 1848 à 1875	455	445	10	124	232	21	78
%	—	97,8	2,2	27,2	51	4,6	17,1